



# ZONE DE DÉPÔT DES VÉGÉTAUX



## Quels végétaux sont acceptés ?

- Taille d'arbustes ou d'arbres
- Branches

### ATTENTION

Diamètre maximum : 10 cm  
Longueur maximum : 3 m

## Quels végétaux sont interdits ?

- Tas de feuilles mortes
- Tonte de pelouse



### 1. Déposez vos végétaux 7 à 10 jours avant le passage du broyeur

Contactez votre mairie pour connaître le calendrier

### 2. Vos végétaux seront broyés par votre commune et Coteaux et Landes de Gascogne

### 3. Revenez récupérer du broyat pour votre jardin ou pour équilibrer votre composteur

